

IMBRUVICA^{MC} – Leucémie lymphoïde chronique

Août 2017

Marque de commerce : Imbruvica

Dénomination commune : Ibrutinib

Fabricant : Janss. Inc.

Forme : Capsule

Teneur : 140 mg

Décision du ministre : Ajouter une indication reconnue aux listes des médicaments – Médicament d'exception

La présente a pour objet de vous informer de l'ajout d'une indication reconnue à Imbruvica^{MC} pour le traitement de la leucémie lymphoïde chronique sur les listes des médicaments. Cet ajout fait suite à une entente d'inscription entre le ministre et le fabricant. L'indication reconnue pour le paiement est la suivante.

- ◆ en monothérapie, pour le traitement de première intention de la leucémie lymphoïde chronique symptomatique chez les personnes ne présentant pas de délétion 17p :
 - qui ne sont pas admissibles à recevoir une chimiothérapie à base de fludarabine en raison d'un état de santé trop précaire, notamment dû à un âge avancé, une fonction rénale altérée ou un score total supérieur ou égal à 6 sur l'échelle Cumulative Illness Rating Scale (CIRS);
et
 - dont le statut de performance selon l'ECOG est de 0 à 2.

La durée maximale de chaque autorisation est de 4 mois.

Lors des demandes subséquentes, le médecin devra fournir la preuve d'un effet clinique bénéfique par l'absence de progression de la maladie. Le statut de performance selon l'ECOG doit demeurer de 0 à 2.

L'autorisation est donnée pour une dose maximale quotidienne de 420 mg.

Notez que les informations caviardées sont des renseignements fournis par le fabricant et jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1).